



SERVICES

SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Hôtels-café-restaurants

La CFDT signe l'accord sur les salaires. Place aux négociations sur les conditions de travail !

23 juin 2023

Dans le cadre de la négociation annuelle sur la rémunération et le partage de la valeur ajoutée avec les organisations patronales et à la suite de longues et pénibles négociations, la CFDT a signé l'augmentation de la grille de salaires de la branche des hôtels-café-restaurants. A cette occasion, un accord mettant en valeur l'expérience acquise a également été conclu.

Pour la CFDT, la valorisation de l'expérience des salariés doit être placée au premier plan. Il est, en effet, essentiel de reconnaître le rôle crucial que joue l'expérience dans le développement des compétences et dans la contribution positive des travailleurs à l'entreprise.

Le passage automatique après un an d'ancienneté, d'un salarié situé au niveau I échelon 1 au niveau 1 échelon 2 est la continuité des travaux entrepris par la branche dans sa refonte des classifications du secteur.

Stéphanie Dayan
Secrétaire nationale
06 52 61 49 51

Samuel Yim
Secrétaire fédéral
07 69 63 83 55

Cette augmentation de salaire de la grille est le résultat direct de l'engagement des partenaires sociaux de la branche pour une juste revalorisation du travail. L'augmentation de salaire de la grille est une étape majeure pour l'amélioration des conditions de vie des salariés face à l'environnement inflationniste de cette année.

La CFDT souligne cependant que ce n'est qu'une étape vers une amélioration globale des conditions de travail. En effet, la CFDT continuera à revendiquer une meilleure valorisation de l'expérience et des compétences, ainsi que pour des augmentations de salaire régulières et méritées.

La CFDT attend aussi avec impatience la suite des négociations sur l'amélioration des conditions de travail et plus particulièrement sur les coupures et la prise en compte des jours de repos.

Relations Presse :
Odile Stanciu
06 21 62 05 05
stanciuo@cfdt-services.fr

La CFDT invite toutes les organisations patronales des hôtels-café-restaurants à faire en sorte que chaque travailleur soit traité avec respect et puisse bénéficier d'une rémunération juste et de conditions de travail décentes.